

CONDITIONS DE PARTICIPATION 2018

VOLONTARIAT INTERNATIONAL : étapes et règles d'application

1. CHOISIR VOTRE PROJET

Tous les projets que nous proposons se trouvent sur notre moteur de recherche. Leurs descriptifs sont généralement en Anglais, car ils nous parviennent directement de nos partenaires à l'étranger. Choisissez vos projets en vous posant deux questions : « Qu'est-ce que j'ai envie de faire ? » et « Où ai-je envie d'aller ? ».

Pour les chantiers « Départs lointains » et les projets moyen-long terme, n'oubliez pas que des conditions spécifiques et des étapes préalables (entretiens, expérience utile,...) s'appliquent. Des conditions particulières peuvent aussi s'appliquer pour certains projets.

Référez-vous aux procédures présentées sur notre site internet ou dans le descriptif des projets.

En cas de doute, n'hésitez pas à demander conseil à un de nos animateurs, en écrivant à outgoing@compagnonsbatisseurs.be ou en appelant le bureau des CB au 084/ 31 44 13.

2. DEMANDER UNE PLACE SUR UN PROJET

Toute demande de place requiert :

- Une fiche d'inscription dûment complétée, via notre site Internet.
Pour les chantiers, vous devez indiquer trois chantiers possibles, avec un ordre de priorité. Cette disposition doit renforcer vos chances d'obtenir une place.
- Eventuellement, en fonction du projet, une lettre de motivation, une preuve d'expérience utile, un certificat de bonne vie et mœurs...
- Le paiement des frais de cotisation (une fois par année civile) et d'inscription à l'asbl CB

En cas de bon « Un chantier emballé », vous versez les frais d'inscription au moment de la demande du bon, entre le 15 novembre 2017 et le 28 février 2018. A partir du 15 mars 2018, vous devrez uniquement communiquer votre choix de chantier (+ répondre à toute condition spécifique au projet, tel une lettre de motivation ou un certificat bonne vie et mœurs).

En cas de formule « Départ multiples », vous versez les frais d'inscription pour la demande à votre premier projet. Ensuite, vous devrez uniquement rendre des fiches d'inscription pour les projets de votre choix.

- En cas d'inscription à un deuxième chantier dans l'année, vous ne devez plus verser de cotisation et les frais d'inscription sont diminués de 20 EUROS.

3. RECEVOIR LA CONFIRMATION DE PLACE, ORGANISER VOTRE VOYAGE ET VOTRE SEJOUR

- Dans les 5 jours ouvrables suivant votre inscription, nous vous envoyons par courrier électronique (ou par courrier postal si vous en faites la demande) confirmation de votre placement sur le projet de votre choix. C'est uniquement à partir de la réception de cette confirmation que vous pouvez commencer à organiser votre voyage.

- Le cas échéant, en cas de retard ou de refus de place suite au traitement de votre demande, nous vous informons dans le même délai de 5 jours ouvrables de l'état d'avancement de votre dossier.
- Dans la confirmation de place, nous vous confirmons les dates du projet et vous indiquons l'aéroport ou la gare internationale la plus proche du chantier pour vous permettre de réserver votre voyage. Les frais de voyage sont à votre charge. Pour les dates de voyage, référez-vous aux dates du projet. Vous êtes accueilli(e) depuis le jour de la date de début jusqu'au jour de la date de fin. Restez toutefois vigilant(e) au descriptif du projet et à nos indications. Dans certains cas (en particulier en Islande et en Turquie), vous serez attendu(e) un jour avant.
- A partir de la réception de notre confirmation, vous devez aussi veiller à vous doter de votre carte européenne d'assurance maladie et à souscrire toute assurance voyage nécessaire.
- Le cas échéant, vous pouvez aussi entamer les demandes de vaccins ou les procédures éventuelles liées à l'obtention d'un visa. Les frais de vaccins ou de visa sont à votre charge.
- Pour les volontaires partant en chantier lors des mois d'été, nous vous invitons à une journée de préparation, qui a lieu le dernier samedi de juin ou le premier samedi de juillet.
- Pour les volontaires partant sur un projet « Départs lointains » ou « Moyen-long terme », nous vous invitons à un week-end de préparation organisé une fois au printemps et une fois à l'automne.
- L'ensemble de nos activités locales vous sont également accessibles, en guise d'étapes de préparation.
- Si aucun des projets choisis n'est disponible, nous vous faisons des propositions alternatives. Si nous ne parvenons pas à répondre à votre demande et à vous trouver un projet, nous remboursons l'intégralité des frais d'inscription versés.

4. RECEVOIR VOTRE FEUILLE DE ROUTE ET PARTIR

- Au plus tard trois semaines avant le 1er jour de votre chantier, nous vous envoyons par courrier électronique (ou par courrier postal si vous en faites la demande) la feuille de route de votre chantier.

Ce document est préparé par l'organisation d'accueil de votre projet et est généralement rédigé en Anglais. Vous y trouverez différentes informations pratiques sur votre projet et vos conditions de séjour. Vous y trouverez en particulier des informations précises pour rejoindre votre point de rendez-vous, ainsi que le numéro de téléphone de l'animateur chargé de vous accueillir sur place. Il est donc essentiel d'imprimer cette feuille de route et de l'emporter pour votre voyage.



5. **PENDANT VOTRE PROJET ET APRES**

- En cas de question, de besoin ou de problème en cours de projet, nous restons à votre disposition du lundi au vendredi de 09h00 à 17h00 (hors jours fériés). Vous pouvez nous contacter par téléphone au 084/ 31 44 13 ou par email à outgoing@compagnonsbatisseurs.be. L'organisation d'accueil partenaire et ses animateurs vous assurent également d'un contact 7/24 tout au long du projet.
- A la suite de votre projet, nous vous invitons à coter votre expérience via notre système de rating en ligne. Nous vous invitons également à nous remettre un formulaire d'évaluation et à participer à une journée d'animation post-chantier et de rencontre avec les membres des CB (traditionnellement organisée le 1er week-end d'octobre). Enfin, nous vous encourageons à participer à nos projets locaux et à vous engager dans la vie associative des CB.

ASSURANCES ET CONDITIONS D'ANNULATION 2018 VOLONTARIAT INTERNATIONAL

ASSURANCES

- En participant à un projet à l'étranger, vous êtes assuré(e) par les Compagnons Bâisseurs en responsabilité civile uniquement. Vous êtes tenu(e) de contacter votre mutuelle et/ou compagnie d'assurance afin de bien comprendre les spécificités de votre contrat par rapport au pays de votre chantier. Nous vous conseillons vivement de souscrire une assurance voyage complémentaire.

ANNULATION

- De notre part: si nous annulons un projet sur lequel vous êtes confirmé, nous devons vous proposer un projet semblable à des dates et lieux similaires. Si nous n'avons pu vous proposer une solution de remplacement, vous êtes remboursés de la totalité des frais versés à l'association et de vos frais de voyage (sur preuve probante d'achat de billet avant l'annulation).
- De votre part, hors formule « départs multiples »:
 - Plus de 15 jours calendrier avant le 1er jour du projet, retenue de 25€ de frais de dossier.
 - Moins de 15 jours calendrier avant le 1er jour du projet, pas de remboursement.
- De votre part, en cas de formule « départs multiples »:
 - Plus de 15 jours calendrier avant le 1er jour du projet, paiement de 25€ de frais de dossier.
 - Moins de 15 jours calendrier avant le 1er jour du projet, paiement de 100€ de frais de dossier. Votre accès à la formule sera suspendu tant que les frais administratifs n'ont pas été acquittés. Il n'est par ailleurs pas possible d'annuler et donc d'obtenir le remboursement d'une formule « départs multiples ».

CHANGEMENT DE PROJET

Si vous êtes déjà inscrit(e) et que vous décidez de changer de projet, nous vous demandons 10€ de frais administratifs.

Votre inscription est suspendue tant que ces frais administratifs n'ont pas été acquittés.

VOS ENGAGEMENTS

En participant à un chantier international, vous vous engagez à :

- Informer les Compagnons Bâisseurs de tout problème de santé qui pourrait avoir des incidences sur la vie en groupe.
- Vous renseigner et prendre les dispositions médicales nécessaires en fonction de votre destination (vaccins, médicaments etc.).
- Respecter les conditions d'inscription, de changement et d'annulation.
- Vous renseigner afin d'avoir le passeport et/ou le visa requis pour la destination que vous avez choisie (<http://diplomatie.belgium.be>).
- Participer au chantier dans son entièreté et respecter le temps de travail qui sera en moyenne de 30 heures par semaine.
- Être actif et participer à toutes les tâches de la vie quotidienne liées à la vie en collectivité.
- Compléter le formulaire d'évaluation et nous le renvoyer dès votre retour.
- Accepter que l'association des Compagnons Bâisseurs utilise, uniquement pour promouvoir ses activités, les photos que vous lui transmettez au terme de votre chantier, prises dans le respect du droit à l'image dont bénéficie chaque individu.